



Patrick COVEMAERKER

Membre du Bureau Exécutif du SEDIMA
Président du groupe Espaces Verts

édito

Vigilance et mobilisation !



A l'heure où j'écris ces lignes, la France vient d'entrer dans le second confinement avec, comme pour le premier, son lot d'incertitudes, de textes plus ou moins clairs, où chacun se reconnaît ou ne se reconnaît pas et un point commun évident : la prise de responsabilité repose encore et toujours sur le chef d'entreprise qui doit arbitrer des choix responsables entre santé physique, santé économique et vision de l'avenir.

Alors que pouvons-nous retenir au terme d'une saison plus qu'inédite ?

Une forte capacité de nos entreprises à réagir, à être agiles et à s'adapter à un environnement mouvant.

Un fort rebond du marché en sortie de confinement qui aura permis, à ceux qui ont bénéficié d'une météo favorable, de réaliser une année pleine et entière, et à ceux qui ont subi la sécheresse de limiter les dégâts malgré tout. Il n'en reste pas moins que les plus fragiles d'avant la crise, restent les plus fragiles après (s'ils n'ont pas disparu pendant) et que les comptes ne sont pas définitifs : les deux années qui viennent seront cruciales à ce sujet. Il convient donc d'être vigilant sur notre santé financière.

Un secteur en plein bouleversement, avec, d'une part, un marché Grand Public en pleine mutation vers le digital, le phygital et autres méthodes alternatives de vente où chacun est conscient qu'il y a un train à ne pas manquer, mais où les stratégies adoptées ne se valent pas toutes, manquent souvent de clarté, et risquent, à terme, de créer un marché à deux vitesses en générant une perte d'identité ou de lisibilité de ce marché au regard du client final.

Là aussi, il faudra être vigilant à ne pas perdre notre âme et à garder primordial notre facteur clé de succès : la qualité du service rendu au client.

Le marché professionnel, d'autre part, voit une concentration de ses acteurs en amont comme en aval, avec là aussi la construction de châteaux de cartes plus ou moins robustes où nous, la distribution, pourrions rapidement être déstabilisés par les choix variables de grands acteurs à la recherche de la meilleure stratégie. Ici aussi, la vigilance doit mener à l'action.

Car, en effet, la vigilance à elle seule ne suffit pas, elle doit mener à la mobilisation et à l'action. Et si chacun doit être maître de son propre destin, il est des actions qui peuvent et doivent être menées en commun :

- rechercher et mettre en place les bons outils de travail,
- attirer les talents, les former, les faire évoluer pour travailler demain avec les meilleurs collaborateurs,
- agir et réagir dans la défense des intérêts de notre filière face à l'évolution du contexte législatif,
- agir et réagir dans la recherche de l'équilibre de la relation avec les constructeurs,
- faire connaître et reconnaître les spécificités de nos entreprises et de notre réseau.

C'est ce que s'attache à faire le groupe Espaces Verts au sein du SEDIMA et ce que vous pourrez découvrir ou re-découvrir dans ce numéro spécial du Sedimag', dont je vous souhaite une excellente lecture.

Au sommaire de ce spécial espaces verts



Profession

Témoignages de distributeurs espaces verts :

- Philippe Le CARBOULLEC
- Julien FREDON

pages 2 & 4

Formation

Les CQP espaces verts

QHSE

Covid-19, la santé des travailleurs

Juridique

La Tascom

pages 2 & 3

Environnement

Recyclage des matériels thermiques

Salonvert 2020

Interview de Frédéric BONDOUX, commissaire général

Profession

Les 24H des distributeurs espaces verts

pages 4 & 5

Témoignage

Interview L.R.

Etre conseillé en cas de coup dur...



Philippe Le CARBOULLEC
Société Kesten

me soutenir et me conseiller en cas de coup dur.

>> **Présentez-nous, Kesten, votre entreprise...**

Créée en 2012, elle se situe à Morlaix dans le Finistère et compte une seule base. Elle possède un effectif de 5 personnes : un magasinier, deux mécaniciens, un vendeur magasin et une assistante administrative. Notre clientèle se compose de 70 % de clients grand public et de 30 % de professionnels. Nous distribuons pour les marques principales Club Cadet, Toro, Yanmar, Dolmar et Kioti et nous sommes adhérents au groupement SCAR.

>> **Cette année complexe a t'elle eu une incidence sur votre chiffre d'affaires ?**

L'après premier confinement nous a permis de bien travailler même si nous n'avons peut être pas rattrapé l'ensemble de notre chiffre. Sur le second confinement, notre activité de commerce de gros nous a permis de rester ouvert, dans le respect des gestes barrières. La fréquentation au magasin n'est pas extraordinaire, mais notre site nous permet de rester en contact avec notre clientèle. Il y a quelques années j'ai investi sur un site internet vitrine, cela permet à la clientèle de nous localiser, de voir nos offres, de comparer les prix et de nous contacter pour en savoir plus. Je reste confiant sur le devenir de notre métier malgré la conjoncture. Dans la mesure où il y a un bon accueil, un bon service, un prix raisonnable, le client vient et revient...

>> **Vous recommanderiez le SEDIMA à un collègue ?**

Oui, tout à fait ! A un jeune distributeur par exemple, qui se lance dans le métier en reprenant une affaire ou en démarrant une activité. C'est important d'adhérer à un syndicat professionnel, cela permet d'être moins isolé, d'échanger, de partager et d'avancer sur des thèmes communs.

C'est en pleine période du premier confinement que Philippe Le Carboullec, 61 ans, plus de 30 ans d'expérience dans la distribution de matériels espaces verts, décide de rejoindre le SEDIMA. Il explique les motifs de sa décision...

>> **Vous avez récemment adhéré au SEDIMA, pourquoi ?**

Lors du premier confinement, je n'ai pas pu ouvrir mon magasin comme nombre de nos collègues. Je me suis senti quelque peu désemparé, la chose était inédite pour moi dans ma carrière professionnelle. Sur les conseils d'un ami distributeur espaces verts, je me suis tourné vers le SEDIMA. J'ai pu tout de suite accéder aux informations, aux documents, aux personnes ressources et cela m'a fortement sécurisé. J'ai mis en place un drive. Les services du SEDIMA ont été à l'écoute, très réactifs et je me suis senti en sécurité. Je dirige une petite entreprise, j'ai un expert comptable qui peut me proposer des services juridique et social, mais cette approche reste généraliste. J'avais besoin d'appartenir à une organisation dédiée à mon métier, qui puisse



CQP

Service Formation du SEDIMA

Deux nouveaux CQP en 2021 !

Les travaux de rédaction des nouveaux CQP (contrat de qualification professionnelle) Technicien de maintenance des matériels d'entretien des espaces verts (option matériels de plaisance ou option matériels professionnels)* et Vendeur gestionnaire de pièces techniques de matériels agricoles/d'espaces verts arrivent à leur terme.

Les derniers outils pratiques sont en cours de finalisation. Ils permettront aux établissements de formation de prendre connaissance des critères requis pour pouvoir demander l'agrément et à la CPNE (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi) de pouvoir se prononcer sur ces demandes.

* **Détails des compétences prévues dans le CQP Technicien de maintenance des matériels d'entretien des espaces verts**



Nécrologie

Robert COMBES s'en est allé



Fondateur de l'entreprise EAC (Equipement Agricole Cantalien) en 1964, à Aurillac (15), Robert COMBES a été l'un des pionniers ayant contribué au développement de la marque Renault Agriculture dans le Cantal. Il débute en 1958 en tant que vendeur, puis de 1964 à 1998, date de son départ à la retraite, il dirige et développe la concession de matériels agricoles qu'il délocalisera à Naucelles en 1989. Ce sont ses fils, Christian et Philippe, qui lui succéderont à la tête de l'entreprise, qui compte aujourd'hui 3 bases réparties sur le Cantal et la Corrèze. La 3^e génération, en phase de transmission, se prépare à prendre le relais dans quelques années. Participant assidu à la vie locale et aux réunions de fédérations de la profession, il a encouragé ses enfants

à s'investir au sein des commissions de travail et du Bureau Exécutif du SEDIMA. Il s'en est allé à l'âge de 82 ans.

Le SEDIMA, au nom de la profession, adresse à Christian, Philippe et à leurs familles, ses plus sincères condoléances et marques de soutien.

JPH CONSULTING & PARTNERS
Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture
France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS	POUR LES CONCESSIONNAIRES
Directeur de filiale de distribution - Grand Est	Directeur de concession - Grand Est, Champagne
Inspecteurs commerciaux - Nord Ouest, Bretagne, Centre, Sud Est	Responsable de base - Bourgogne, Rhône Alpes
Manager d'équipes commerciales pièces - France, Belgique	Responsable technique SAV - Afrique de l'Est
Commerciaux pièces - Grand Est, Centre, Sud Ouest	Responsable pièces agri/TP/manutention - France, Belgique
Conseiller technique pièces de rechange sédentaire - Hauts de France	Commerciaux itinérants pièces - Sud Ouest, Centre
Commerciaux GPS agriculture de précision	Commerciaux GPS agri de précision - plusieurs postes
Inspecteur technique tracteurs manutention - Sud Ouest	Cocial élevage traite robotique - Normandie, Centre
Inspecteur technique machines agricoles - Sud Est, Sud Ouest	Chefs d'atelier - Hauts de France, Ile de France, Est, Bourgogne, Rhône Alpes, Occitanie, Corse
Techniciens SAV itinérants - Est, Centre Est, Sud Ouest	Technicien GPS agri de précision - plusieurs postes
Chef d'Atelier - Hauts de France	Responsable Atelier & Technicien - Nouvelle-Calédonie
Techniciens GPS agriculture de précision	

Envoyer CV et lettre de motivation à :
Jean-Paul PAPILLON - jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

Sécurité et santé des travailleurs face à la Covid-19 : les obligations générales de l'employeur, sa responsabilité, sa protection

Face à la situation que nous connaissons d'épidémie de la Covid-19, il est utile de rappeler quelles sont les obligations de l'employeur en matière d'hygiène et sécurité, sa responsabilité et les moyens à mettre en œuvre pour protéger les salariés, l'employeur et son entreprise.

Les obligations de l'employeur

Aux termes de la loi, « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ».

S'il n'incombe pas à l'employeur de garantir l'absence de toute exposition des salariés à des risques et notamment celui de la Covid-19, ce dernier doit mettre en œuvre des mesures visant à les éviter le plus possible et, s'ils ne peuvent être évités, à les évaluer régulièrement afin de prendre toutes les mesures utiles pour protéger les salariés exposés.

L'employeur devra notamment prendre en compte les nouveaux risques liés à la propagation du virus, ainsi que ceux liés au fonctionnement « dégradé » de l'entreprise (aménagement des locaux, réorganisation du travail...) afin de déterminer les mesures de prévention à adopter. Ainsi, il lui incombe :

> de procéder à l'évaluation des risques encourus sur les lieux de travail qui ne peuvent être évités en fonction de la nature du travail à effectuer,



- > de déterminer, en fonction de cette évaluation, les mesures de prévention les plus pertinentes,
- > d'associer les représentants du personnel à ce travail,
- > de solliciter lorsque cela est possible le service de médecine du travail,
- > de respecter et faire respecter les gestes barrière recommandés par les autorités sanitaires.

La protection des salariés

Depuis le début de cette épidémie, les entreprises ont pu trouver des solutions à travers les mesures barrières, le protocole sanitaire du gouvernement ainsi que le **kit sanitaire de la profession rédigé par le SEDIMA**. C'est un outil

pratique qui contient un certain nombre de recommandations par activités :

- > intervention en clientèle : dépannage, montage,...
- > opération de transport : expéditions, réceptions dans l'entreprise, livraison en clientèle,
- > l'atelier,
- > le libre-service, le comptoir, l'accueil, le retrait de marchandises,
- > l'administratif, la direction,
- > les commerciaux...

L'ensemble de ces documents apportent bon nombre de recommandations qui contribuent à mieux encadrer l'activité des distributeurs et mieux appréhender les questions de santé et de sécurité des salariés.



Lors du premier confinement, le SEDIMA avait mis en place une grande opération d'achat groupé de masques pour aider les entreprises à mettre en œuvre les mesures de prévention dans les entreprises.

La protection de l'employeur

Elle passera par sa capacité à démontrer qu'il a pris en compte les risques d'exposition des salariés et qu'il a mis en place des mesures de prévention.

La preuve de la prise en compte des risques se fera notamment par un document incontournable, le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). Obligatoire depuis 2001, ce document comporte un inventaire exhaustif des risques de l'entreprise afin de définir un plan

d'action pour les traiter au mieux. Le coronavirus fait partie des risques à traiter.

L'évaluation des risques de l'employeur a toujours été compliquée à réaliser, c'est pourquoi le SEDIMA a mis gratuitement à disposition de ses adhérents un outil d'évaluation dématérialisé : **G2P**. Cet outil a été actualisé pour



prendre en compte le risque lié au coronavirus et permettre ainsi à l'employeur de répondre à son obligation d'évaluation.

L'actualisation de l'évaluation des risques a visé particulièrement à :

- > identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission de la Covid-19 peuvent se trouver réunies,
- > mettre en place une organisation et des moyens adaptés,
- > informer les salariés des mesures barrières,
- > informer les salariés dit « fragiles »,
- > mettre en place des consignes pour les salariés.

La responsabilité de l'employeur

Le non-respect des obligations liées à la protection de la santé et sécurité des salariés durant la pandémie pourrait voir engager la responsabilité de l'employeur sur plusieurs fondements :

- > méconnaissance de l'obligation spécifique de prévention des risques professionnels,
- > faute inexcusable en cas de maladie professionnelle,

> « mise en danger délibérée de la personne d'autrui » ou « faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité » prévue par la loi.

En conclusion, les entreprises qui ont suivi les préconisations sanitaires du Gouvernement et de la profession (mesures barrières, réorganisation du travail, kit sanitaire, G2P...), devraient avoir maîtrisé le risque coronavirus pour la santé et la sécurité des salariés, ainsi que pour la responsabilité du dirigeant.

Plus d'informations sur www.sedima.fr

Taxe sur les surfaces commerciales ou TASCOM

Une entreprise distribuant des matériels d'espaces verts est-elle concernée par la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) ? Récemment, l'administration fiscale a considéré que la réponse devait être positive en redressant un distributeur de matériels espaces verts. Or la réponse doit être plus nuancée en collant au plus près de l'activité de l'entreprise.

L'assujettissement à cette taxe sur les surfaces commerciales implique de respecter trois critères cumulatifs dans cet ordre : ventes au détail, surface et chiffre d'affaires.

Quelle activité ?

L'activité exercée est importante car la TASCOM n'est due que pour les ventes au détail. Mais qu'en est-il en cas de vente mixte, à la fois à des professionnels et des consommateurs ? La part de chiffre d'affaires réalisée avec les consommateurs est alors examinée pour déterminer l'assujettissement ou non.

Quelle surface ?

La TASCOM se déclenche en cas de dépassement d'une certaine surface à savoir à 400 m².

Quel chiffre d'affaires ?

La taxe s'applique aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 460 000 €.

Pour toute précision complémentaire, les adhérents du SEDIMA sont invités à interroger le Service Juridique et Fiscal du SEDIMA.

Une question sur votre contrat de distribution ?

Le service Juridique et Fiscal du SEDIMA se tient à la disposition des adhérents pour analyser leurs contrats et leur faire part de ses remarques.



Interview

Nous devons être réactifs et en phase avec l'évolution de notre marché...



Crédit photo : Moteurs & Réseaux

Julien FREDON

Ets Crosnier

>>> Comment avez-vous vécu les phases successives de confinement ?

Notre activité étant essentiellement espaces verts, nous avons fermé à 100 % notre entreprise lors du premier confinement avec une mise au chômage partiel de notre personnel. Nous avons perdu 10 % de notre chiffre d'affaires sur l'ensemble de nos activités. A contrario, durant ce second confinement nous fonctionnons en click & collect et notre clientèle professionnelle, qu'il s'agisse de l'activité pièces détachées ou location de matériels, est très demandeuse. Nous allons réussir sur ce mois de novembre à faire un chiffre d'affaires identique à celui de l'année passée.

>>> Comment voyez-vous le futur proche ?

C'est très difficile de se projeter... Pourtant j'ai la sensation que le potentiel d'achats de nos clients me paraît relativement préservé, notamment les collectivités et la clientèle professionnelle qui poursuivent leurs demandes de devis. C'est plutôt encourageant.

Le confinement nous a obligé à réfléchir sur nos méthodes de vente plutôt que sur les produits que nous vendons. Il nous faut être réactifs, en phase avec l'évolution de notre marché et anticiper la concurrence. Notre niveau d'expertise nous préservait jusque-là et la vente par internet vient balayer ce postulat. Dès lors que la grande distribution propose des produits faciles à installer (à batterie par exemple) ou l'après-vente par internet, quelle sera la fidélité du consommateur ? Nous devons nous réinventer et c'est d'ailleurs un sujet qui pourrait être traité lors des prochains « 24H des distributeurs espaces verts ».

>>> Vous représentez le SEDIMA à la réunion qui s'est tenue à Salonvert sur ce sujet ?

Oui, j'ai participé à cette réunion avec les organisateurs et partenaires financeurs. Les contraintes de la crise sanitaire ne leur permettent pas d'envisager dans les semaines à venir de grands rassemblements, l'édition qui devait donc se dérouler courant janvier a été reportée, même si une formule en distanciel a été évoquée. Lors de cette rencontre, j'ai pu m'exprimer sur des thématiques qui pourraient intéresser la distribution, comme les coûts de SAV et la justification du prix en fonction des familles de produits ou le développement du commerce digital.

Ancien chef produits et responsable marketing chez Orange, Julien FREDON est depuis 2013 directeur de la concession Crosnier dont le siège social se situe à Bonnelles dans les Yvelines (78).

L'entreprise familiale, créée en 1962, regroupe sur un seul site les activités magasin et grossiste.

Elle emploie 45 personnes

et distribue les marques Stihl,

Husqvarna, Honda, Pellenc, Iseki.

Elle a réalisé en 2019

un chiffre d'affaires de 10 M€

Adhérent au SEDIMA depuis 2017,

Julien FREDON est membre

de la commission Communication.

>>> Vous étiez présent sur Salonvert 2020 ?

Distributeur espaces verts le plus proche de Saint-Cheron, nous avons pour habitude d'exposer à Salonvert. Mais cette année compte tenu de la crise sanitaire, j'étais plutôt sceptique et je suis venu en simple visiteur. Néanmoins j'ai été agréablement surpris par la qualité d'organisation du salon, le nombre d'exposants et l'offre diversifiée de produits. Je salue le courage des organisateurs qui ont décidé, en plein premier confinement, de tout mettre en œuvre pour maintenir cette édition 2020.



Environnement

Recyclage des matériels thermiques d'espaces verts, suite !

Les travaux relatifs à la création de la future REP Bricolage/jardinage sont toujours en cours. L'étude de préfiguration portée par l'ADEME et à laquelle les organisations professionnelles dont le SEDIMA ont participé est achevée. Ses conclusions ont été transmises au ministère de la Transition écologique et publiées.

Dans le même temps, le ministère a soumis aux parties prenantes deux projets de décret, l'un portant sur l'obligation de reprise des matériels par les distributeurs et le second sur la création du fonds de réparation.

Le groupe Espaces Verts du SEDIMA a fait parvenir ses observations par écrit et a participé aux visio-conférences organisées par le ministère.

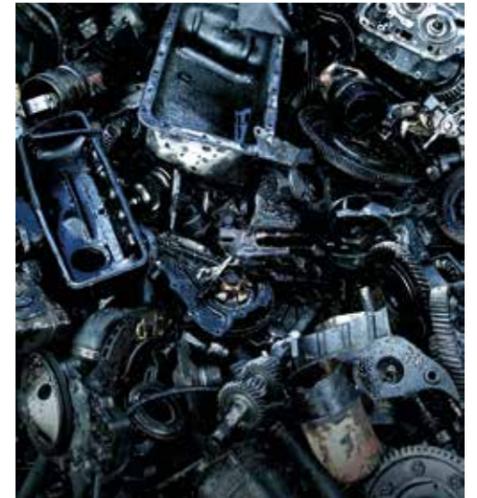
La future filière REP bricolage/jardinage entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Rappel

La REP est un dispositif qui engage les producteurs, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché des produits, à financer ou organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Pour arriver à cet objectif, une éco-contribution est mise en place pour financer tout ou partie de la collecte, de la gestion et de la valorisation des produits usagés (en complément des recettes issues du réemploi, de la réutilisation, du recyclage et de la valorisation).

Le périmètre de cette future filière REP reste à préciser notamment en ce qui concerne les obligations de reprise (1 pour 1 ou 1 pour 0) et la mise en œuvre du fonds de réparation.



Commission

Le groupe Espaces Verts du SEDIMA



Christophe CHESNEAU des Ets Cloué a fait valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé par Mikaël DURAND, nouveau directeur commercial de l'activité espaces verts des Ets Cloué.* Diplômé en études de commerce, il a travaillé comme commercial dans la distribution de produits pétrolier, puis de pneumatiques (TP, poids lourds et agricole). Les membres du groupe Espaces Verts remercient Christophe CHESNEAU pour sa contribution aux travaux du groupe et lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite.

* Cloué Equipement, une des 5 entités du groupe Cloué, compte 14 agences spécialisées dans les matériels d'espaces verts réparties dans les départements de l'Allier (03), du Cher (18), de l'Indre (36), de l'Indre-et-Loire (37), du Loir-et-Cher (41) et de la Vienne (86).

Patrick COVEMAEKER Président
Covemaeker (59)

Xavier CHESNEAU
Equipement Jardin (45)

Xavier DOUSSET
CMM (51)

Mikaël DURAND
Cloué Equipement (41)

Charline PONCY
Matagrif (77)

Simon RULLIER
Rullier Agro-Equip. (33)

Jean SNORIGUZZI
Agrivision (40)

Emmanuel VIRION
Sofimat (29)

Stéphane SERS
Secrétaire de la commission
SEDIMA (75)

Salonvert 2020, un des rares salons qui s'est déroulé en présentiel !



Frédéric BONDoux

Commissaire Général de Salonvert

>> Etes-vous fier d'avoir organisé avec succès Salonvert en pleine période de Covid-19 ?

La décision de maintenir l'édition 2020 s'est imposée à nous assez tôt. D'une part parce que nous savions que nous étions capables d'organiser le salon dans des conditions sanitaires optimales, et d'autre part parce qu'il répondait au souhait des professionnels : 73 % d'exposants étaient présents par rapport à 2018 et, parmi eux, tous les leaders du marché : Iseki, Husqvarna, Stihl, Toro, Honda, Volvo, etc. En dépit des investissements et de la charge de travail supplémentaires que cela impliquait, et alors que nous savions que cette édition ne serait guère profitable à notre entreprise, nous sommes fiers d'avoir relevé ce défi inédit.

>> Côté organisation, quelles mesures avez-vous dû prendre ?

Les mesures sanitaires ont été multipliées : renforcement des équipes d'hygiène et de sécurité, mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques, annulation des événements au sein même du salon (cocktails, inauguration, remises de prix...), redéfinition des flux d'entrée et de sortie, réorganisation des espaces de rassemblement, inscription recommandée en amont via une plateforme afin de maîtriser la jauge maximale... Toutes les précautions ont été prises pour préserver la santé des visiteurs, des exposants et des équipes organisatrices.

Ce qui a conduit la préfecture de l'Essonne à délivrer son accord. Deux temps forts ont quand même pu être organisés : la journée dédiée à la distribution, le premier jour du salon, qui a vu 1 953 distributeurs, et le Palmarès des Innovations.

>> Etiez-vous certain d'avoir des visiteurs ?

Profield Events avait mené des consultations dès le mois de mai auprès des exposants, puis réalisé une étude à laquelle plus de 1 000 distributeurs et clients des espaces verts ont répondu positivement. Certes le nombre de visiteurs de l'édition 2020 est en retrait (11 212 contre 25 000 en 2018), mais alors que tant d'autres rendez-vous de la filière ont été annulés cette année, les exposants ont particulièrement apprécié de rencontrer et d'échanger avec les professionnels et particuliers qui ont fait le déplacement. Je remercie les exposants et les visiteurs de leur confiance et je leur donne rendez-vous à Saint-Chéron les 20, 21 et 22 septembre 2022.

Pour Salonvert 2021 un point d'interrogation subsiste, une discussion a été engagée avec les différents partenaires et une décision sera prise début janvier.

* Profield Events organise des salons professionnels pour les secteurs des terrains de sport (Green Golf Convention, les 48h du Gazon Sport Pro), des espaces verts (Salonvert, Salonvert Sud-Est, Salonvert Sud-Ouest, les 24h des distributeurs espaces verts), de l'agriculture (Salon de l'herbe et des fourrages, Salon des ETA).

Les 24H des distributeurs espaces verts : report de l'édition 2021

Les mesures sanitaires contraignent les organisateurs des 24 Heures des distributeurs espaces verts à reporter l'édition qui devait se dérouler à Paris en janvier 2021. Cette décision a été actée, en septembre, lors d'une réunion sur le dernier Salonvert. Les co-organisateurs, Profield Events, Moteurs et Réseaux (CIP Médias), le SEDIMA, les représentants des fournisseurs, parrains des précédentes éditions, ont été unanimes : la crise sanitaire ne permet pas le déroulement de ce rassemblement.

Les organisateurs et partenaires travaillent dès à présent sur l'après-crise en vue de trouver les meilleures solutions pour que cet événement considéré comme important par la filière soit pérennisé. Date, lieu et thème seront définis au printemps 2021.

Les 24h
DES DISTRIBUTEURS
ESPACES VERTS

MOTEURS
& RÉSEAUX

Un espace client dédié en ligne pour vous et vos salariés

Quels avantages pour vous ?

- Deux services pour affilier vos salariés : à l'unité ou à partir d'un fichier excel jusqu'à 400 noms
- Un service de radiation
- Possibilité d'extraire la liste de vos salariés
- Suivi de vos demandes

Quels avantages pour vos salariés ?

Actes en ligne

- Affiliation des ayants droit et/ou choix des options facultatives
- Service pour envoyer facilement une facture, un décompte ou un devis
- Possibilité de recevoir des alertes en temps réel pour les remboursements
- Réédition des cartes de tiers payant

Consultations en ligne

- Tableau de garanties
- Historique des remboursements
- Géolocalisation des professionnels de santé à proximité

Un gain de coût et de temps dans la gestion de votre santé



Pour accéder à votre espace clients ou le créer :
<https://inscription.ag2rlamondiale.fr/connexion/>

Si vous n'êtes pas encore client, retrouvez toutes les informations dédiées aux branches professionnelles :
<https://www.ag2rlamondiale.fr/conventionscollectives-nationales>

062020-99567 - © Stockley - GIE AG2R - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agric-Arr-co, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'union de mutuelles et de sociétés d'assurance - Membre d'AG2R LA MONDIALE - 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - 801 847 032 RCS Paris



AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

en bref

Verts loisirs : congrès 2020



Malgré le contexte de la Covid-19, le groupement Verts Loisirs a organisé son congrès annuel du 11 au 14 octobre à Vogüé, en Ardèche, où adhérents et fournisseurs ont répondu présent. Dans le strict respect des mesures sanitaires, ce fut l'occasion pour les professionnels, après une année sans commune mesure, de se retrouver, d'échanger et de fêter les 40 ans du groupement.

Patrick COVEMAERKER, membre du groupement Verts Loisirs et président du groupe Espaces Verts du SEDIMA, est intervenu lors des sessions de travail pour présenter à ses collègues les travaux en cours et les outils pratiques que le SEDIMA met à leur disposition.

France Espaces Verts référence des outils 3 points

Pour répondre aux attentes de ses adhérents en outils 3 points et optimiser ses délais de livraison, le groupement France Espaces Verts a référencé des nouveaux produits, notamment les herse rotatives de marque Rotex, les broyeurs de végétaux Pugio, Scutum, Scorpion, ainsi que des rétro-pelles série Res de chez Del Morino.

BKT lance un pneu radial pour le jardinage

L'équipementier indien a mis au point l'Agrimax Turf RT 333 pour les tracteurs spécialisés (jardinage, vergers, vignobles). Ce pneu possède une bande de roulement ultra profonde (R-3+) pour une meilleure traction et un épaulement à blocage directionnel réduisant le compactage du sol. Il est commercialisé en deux tailles, 280/70 R 16 et 280/70 R 18.

ETI devient neoTI et lance un service du même nom

neTI.

La société aveyronnaise ETI prend le virage du numérique et change de nom pour devenir neoTI. Créée en 1976 à Rodez (12), elle est spécialisée dans l'édition de logiciels clients et de services de gestion intégrée (facturation, paie, devis, stocks, mobilité des techniciens et vendeurs, location, géolocalisation...) à destination des concessionnaires, distributeurs, loueurs et réparateurs des secteurs machinisme agricole, espaces verts, matériel BTP et manutention, poids lourds, véhicules industriels et légers.

Son intégration en 2012 au groupe Fidécil, basé à Figeac dans le Lot (200 collaborateurs, 45 M€ de chiffre d'affaires), lui permet d'initier une démarche stratégique de croissance. Aujourd'hui, après 5 années de recherche, elle lance un nouveau logiciel fullweb dénommé lui aussi neoTI.

Facile d'accès et simple d'utilisation, il est disponible via une simple connexion internet. L'utilisateur n'est plus tributaire d'une installation informatique fixe, il peut se connecter quand il le veut depuis un PC, une tablette ou un smartphone et accède, en toute sécurité, à ses données stockées dans un Cloud.

Ce changement de nom et ce lancement produit s'accompagnent d'une nouvelle identité visuelle et d'une nouvelle équipe de direction. Philippe ISSART, directeur général de Fidécil devient PDG de neoTI. La structure compte 21 salariés.

AGXTEND XPU
désherber sans produits chimiques

Lancé par AGXTEND, une marque de CNH Industrial, en partenariat avec la société suisse Zasso, le XPower XPU permet aux municipalités et entreprises d'entretien du paysage de lutter contre les mauvaises herbes sans herbicides. Doté de la technologie Electroherb™, le système XPU se sert de l'énergie électrique pour stopper la chlorophylle et le système nutritif des plantes jusqu'aux racines en un seul traitement. Il se compose de 2 unités attelées à l'avant et à l'arrière du tracteur. L'unité arrière est dotée d'un générateur et jusqu'à 12 transformateurs haute tension de 36 kW, l'unité frontale possède 3 rangées d'électrodes statiques.

Pellenc Rasion 2
la tondeuse silencieuse

La gamme de tondeuses professionnelles thermiques Rasion 2 se compose de deux modèles (Easy et Smart) d'une puissance de 1600 W et d'une largeur de coupe de 60 cm. Ils accueillent une nouvelle gestion électronique avec une carte SMI (substrat métallique isolé) qui permet une meilleure dissipation de chaleur et absorbe les pics de puissance pendant les tontes intensives. Ils sont pourvus d'un moteur de roue Brushless à entraînement direct silencieux développant 91 dB en vitesse 3 et 93 dB en puissance maximale.

AS-Motor : nouvelles tondeuses à fléaux autoportées



La gamme de tondeuses à fléaux autoportées AS-YAK de AS-Motor s'élargira au printemps 2021 avec deux nouveaux modèles conçus pour l'entretien des terrains difficiles. Le premier dénommé AS 1040 YAK 4WD XL est pourvu de pneus larges et d'une garde au sol augmentée de 30 mm. Quant à l'AS 1020 YAK 2WD, il représente une alternative aux tondeuses rotatives 2 roues motrices conventionnelles pour herbes hautes.

Husqvarna Automower : application connectée disponible



Les utilisateurs de robots de tonte Husqvarna Automower peuvent désormais contrôler l'activité de leur tondeuse à distance, en fonction des prévisions météorologiques ou de leur calendrier, grâce à l'application Automower Connect, compatible avec la plateforme d'intégration de données IFTTT.

Rabaud Xylor, une gamme complète de broyeurs forestiers



Rabaud élargit sa gamme de broyeurs forestiers Xylor avec des versions sur tracteur ou sur pelle. Celles sur tracteur se déclinent en 4 modèles à marteaux fixes pour des tracteurs de 80 à 300 ch avec une largeur de 2 m ou 2,20 m et 4 modèles à marteaux mobiles pour des tracteurs d'une puissance de 80 à 125 ch.

Le Xylor existe aussi en versions sur pelle avec 6 modèles à marteaux mobiles pour des pelles de 2 à 14 T permettant un broyage de 2 à 9 cm de diamètre et 2 modèles à marteaux fixes pour des pelles de 8 à 21 T.

Stihl commercialise une tronçonneuse à piston en magnésium



Stihl propose pour la première fois, la MS 400 C-M, une tronçonneuse professionnelle dotée d'un piston en magnésium. Ce dernier ne pèse que 70 g, soit 14 % de moins qu'un piston en aluminium. Elle est équipée d'un moteur 2-MIX de 66,8 cm³ qui développe un régime maximum de 14 000 tr/mn. Son rapport poids-puissance de 1,45 kg par kilowatt la destine aux applications forestières de type abattage, ébranchage, tronçonnage. Dotée de la technologie ElastoStart pour un démarrage sans effort, elle se décline en version 40 et 45 cm.

En 2021, c'est certain, vous ensilerez en KRONE!

Éclateur OptiMaxx

Ensileuses BiG X : 20 ans d'expérience!

Nouvel éclateur OptiMaxx : pourquoi investir plus quand vous pouvez tout faire avec un seul éclateur ?

Avec son diamètre de 250 ou 305 mm et ses dents incurvées à 5°, il ne laisse aucune chance au grain et garantit le meilleur pour votre silo en 2021 !

Nouvelles ensileuses **BiG X FACELIFT**
480 - 530 - 580 - 630

- Nouvelles cabines grand confort
- Nouvel éclateur OptiMaxx à haute performance

KRONE

f t i in y

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Jean-Paul BRETON
Rédactrice en chef : Laurence ROUAN

Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88

Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat

LinkedIn@sedima-syndicat

Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL NOVEMBRE / DECEMBRE 2020 - ISSN 1259-069 X